

L'actu du jour

Une rentrée en mode Covid-19

Cette année, la rentrée aura lieu le mardi 1^{er} septembre. Mais l'épidémie n'est pas terminée. Élèves et enseignants vont devoir s'adapter, et suivre certaines règles pour éviter de se contaminer.



(© Adobe Stock)

Des consignes pour la sécurité de tous

Pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, les adultes et les élèves devront **respecter les gestes de protection** : tousser et éternuer dans son coude, se laver les mains souvent, jeter son mouchoir à la poubelle après l'avoir utilisé et se saluer sans se toucher les mains ni s'embrasser. Ils devront aussi **éviter les grands regroupements**.

Il sera **conseillé de rester à plus d'un mètre les uns des autres**, sauf si cela n'est pas possible. Par exemple, si la classe est petite, les enfants auront le droit de s'asseoir côte à côte.

Ces règles devront être appliquées dans **les classes** et **les couloirs**, à la **cantine** et même dans **la cour de récré**... mais les élèves pourront quand même **discuter et jouer** avec leurs copains et copines. Ouf !

Des masques obligatoires pour les plus grands

Les collégiens et les lycéens seront obligés de porter un masque à l'intérieur des bâtiments. Et dans la cour ? Ce sera le chef d'établissement

Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que le 1^{er} septembre, c'est la rentrée !

qui décidera !

Pour les élèves de primaire, le masque n'est pas recommandé car il n'y a **pas assez d'adultes pour aider tous les enfants à le porter** correctement. Ce sera aux parents de décider, et les enfants qui porteront un masque devront savoir le gérer seul.

Le masque sera obligatoire pour tous les adultes, dans les écoles primaires, collèges et lycées. Les enseignants pourront exceptionnellement le retirer s'ils restent à plus de 2 mètres des autres personnes.

Et si la classe se faisait... ailleurs ?

Pour assurer la sécurité de leurs élèves, les enseignants sont encouragés à trouver **les plus grandes salles possibles** pour faire classe : **CDI, gymnase, préau**, etc. Les mairies pourront aussi leur prêter des **bibliothèques** ou des **salles de théâtre**.

Comme le risque de contamination est plus faible en extérieur, certains cours pourront aussi avoir lieu **dans la cour de récré...** et même **dans la nature !**

Élise Rengot

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](https://www.1jour1actu.com)